



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2019

N°68-2019

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	15	<b>ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>
Présents	13	Convention pour le contrôle de conformité des installations privées d'eaux usées au réseau d'assainissement collectif
Votants	13	

◇ Convocation du 31 octobre 2019 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 31 octobre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire  
Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, MM Eric MADEC-PREVOST, Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY

Absentes excusées : Mmes Cécilia BRIAND, Déborah MELISSON

Procuration :

✍ Dominique GUICHARD a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur Nicolas BODINEAU précise que la convention actuelle conclue entre la commune et la SAUR pour le contrôle de conformité des installations privées d'eaux usées au réseau d'assainissement collectif arrive à échéance.

L'article 3 de la convention permet un renouvellement durant une période de 5 ans.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à renouveler la convention pour la période du 19 novembre 2019 au 18 novembre 2024.

Pour extrait conforme, le 18 novembre 2019

Le Maire,

**Monique JAMIN**